

13/4/28 - - 160

PER  
B-226

S  
LE **BULLETIN DE LA FERME**

ORGANE DES CULTIVATEURS DE PROGRÈS



FONDÉ EN 1913

PARAIT TOUS LES JEUDIS

Bibliothèque St-Denis  
751-14-6-27  
840 rue St-Denis

Organe officiel de la Coopérative Fédérée de Québec et de la Société des Jardiniers-Marais de la province de Québec.

Administration et Rédaction :  
37 de la Couronne  
Québec.

ABONNEMENT :

Canada, excepté Cité de Québec:	\$1.00
Cité de Québec et pays étrangers:	\$1.50
Pour les Sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec et de la Société des Jardiniers-Marais:	.75

VOLUME XVI, No 15

QUÉBEC

LE 12 AVRIL 1928

# Course à la Perfection

Le fameux concours de la Coopérative sera encore continué pendant la prochaine saison de fabrication.

**NOUVEAUX PRIX SPECIAUX**

**PRIMES SENSIBLEMENT AUGMENTEES**

Chaque fabricant à intérêt à lire attentivement la circulaire qui lui sera envoyée au cours de la semaine.

*Gagnez des primes de valeur réelle tout en vendant votre beurre et votre fromage au plus hauts prix du marché.*

**AMELIORONS NOTRE MARCHÉ EN AMELIORANT NOS PRODUITS**

## SUCRE ET SIROP D'ÉRABLE

Nous sommes en mesure plus que jamais de vous obtenir les plus hauts prix du marché, à cause de nouveaux débouchés que nous avons créés aux Etats-Unis.

Marché sûr.

Marché profitable.

La vente de vos produits de l'érable par notre entremise vous assurera des profits avantageux.

La demande est actuellement bonne et les premiers produits qui nous arriveront seront bien payés.

## BROCHE A CLOTURE

Des milliers de cultivateurs ne se servent que de la broche Fédérée.

Sa qualité, sa résistance et sa longue durée en font une broche exceptionnellement recommandable pour les clôtures de ferme.

Nos prix sont particulièrement bas et vous feront économiser sur vos achats.

**N'achetez pas sans nous consulter.**

**Demandez nos listes de prix.**

**Coopérative Fédérée de Québec, 114 St-Paul Est, Montréal**  
(Casier Postal 326)

AMERICAINE No 2  
té plus de 550 livres—sou-  
\$5.30 par mois. Autres  
u et modèles de \$2.50 à  
mois—transport payé.

12

12

12